

Conditions d'acceptation des professionnels*

Les déchèteries de Tergnier et Chauny sont
accessibles aux professionnels du territoire



*(artisans, commerçants, associations,...)

Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès du :

Service Environnement Déchets
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère
57 boulevard Gambetta
02300 CHAUNY

Téléphone : 03 23 56 67 44

Mail : secretariat.dst@ctlf.fr

Service ouvert du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 (fermé les week-ends et jours fériés)

Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :

- ⇒ Carte d'artisan ou extrait K-bis
- ⇒ Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t

Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents

Prix des cartes selon type de véhicules :

Facturation Professionnels, associations	Tarif Cartes prépayées au passage
Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t)	1 passage = 15 € 10 passages = 135 €
Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t)	1 passage = 30 € 10 passages = 270 €
Gros véhicule (2,1 t < P.V < 3,5 t) Avec volume < 7 m ³	1 passage = 40 € 10 passages = 360 €
Carte pour le Papier, Carton, mobilier et D3E*	Gratuites (à conserver)

Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)

Païement :

- Par chèque : à l'ordre du **Service Environnement CACTLF**
- En espèces : prévoir l'appoint

Type de déchets acceptés :

- D.I.B, déchets verts, gravats, triés uniquement, les autres types de déchets seront refusés
- Papier, Carton, mobilier, métaux et D3E (assimilés ménagers): propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

Conditions d'apport :

- Apport sur **déchèterie TERGNIER et CHAUNY**
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (sauf papier et carton)



Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte



Ensemble modernisons la gestion des
déchets !



Charte de bonne conduite en déchèterie



Chaque usager, professionnel ou particulier, doit respecter les règles de vie sur la déchèterie pour sa sécurité et celle d'autrui.

Voici les comportements à tenir :



- ✓ Respecter la signalisation et le code de la route
- ✓ Rester courtois avec le gardien et les autres usagers
- ✓ Respecter les consignes de tri (*en cas de doute, demander au gardien*)
- ✓ Nettoyer les dépôts tombés sur le quai lors du déchargement
- ✓ Remettre en place le matériel emprunté
- ✓ Respecter le règlement intérieur des déchèteries
- ✓ Veiller à ce que les enfants et les animaux restent en voiture



- Ne pas monter sur les ouvrages notamment les bavettes et garde-corps
- Ne pas descendre dans les bennes
- Ne pas fumer sur le site
- Ne rien déposer à l'extérieur de la déchèterie
- Ne pas récupérer de déchets ou d'objets
- Ne pas gêner la circulation, bloquer l'accès aux bennes

Chauny, le/...../.....
Le Président,
Dominique IGNASZAK

Signature de l'entreprise (*précédée de la mention « Lu et approuvé »*)



Ensemble modernisons la gestion des déchets !

